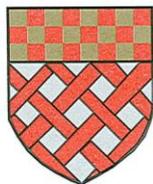


MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

10 mars 2016

Date de l'affichage

.....

Délibération n°2016.03.05

OBJET :**BUDGET PRIMITIF COMMUNE**
**Approbation du compte de
gestion et du compte
administratif 2015**

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 15

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL


L'an deux mille seize dix-sept mars à vingt heures trente minutes,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la
Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN,
M BLIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, M BOITTIN L, M GOURNAY, Mme
BETTON, M GARNIER E, Mme GODIN,

Étaient absents excusés :

M DE PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E, M MONCEAU donne
pouvoir à M GARNIER N, Mme SEGUIN donne pouvoir à Mme BETTON

Mme BETTON a été désignée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-8
et suivants,

Considérant que le Maire ne prend pas part au vote, il se retire de la salle et
désigne Mme Virginie LEPINE, adjointe au Maire pour présider cette partie de la
séance

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2015 et les Décisions
Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le
détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de
titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par
le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi
que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des
restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de
chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de
recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a
procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses
écritures.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur Garnier, adjoint
aux finances, et en avoir délibéré,

Pour le compte administratif : 2 abstentions et 12 voix pour

Pour le compte de gestion : 2 abstentions et 12 voix pour

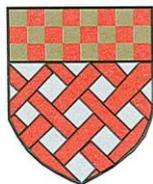
DECIDE :

- DE STATUER sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2015 au
31 Décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- DE STATUER sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne
les différentes sections budgétaires du budget communal et des budgets
annexes,
- DE STATUER sur la comptabilité des valeurs inactives
- DE DECLARER que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le
Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni
observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

10 Mars 2016

Date de l'affichage

.....

Délibération n°2016.03.04

OBJET :**BUDGET ANNEXE FOYER
LOGEMENT****Approbation du compte de
gestion et du compte
administratif 2015**

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 15

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille seize, le dix-sept mars à vingt heures trente minutes,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la
Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN,
M BLIN, Mme DUHAIL, Mme DENOUE, M BOITTIN L, M GOURNAY, Mme
BETTON, M GARNIER E, Mme GODIN,

Étaient absents excusés :

M DE PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E, M MONCEAU donne
pouvoir à M GARNIER N, Mme SEGUIN donne pouvoir à Mme BETTON

Mme BETTON a été désignée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-8
et suivants,

Considérant que le Maire ne prend pas part au vote, il se retire de la salle et
désigne Mme Virginie LEPINE, adjointe au Maire pour présider cette partie de la
séance

Après s'être fait présenter le Budget Annexe du Foyer Logement de l'exercice
2015 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des
créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats
délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le
Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de
développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif,
l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de
chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de
recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a
procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses
écritures.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur Garnier, adjoint
aux finances, et en avoir délibéré,

Pour le compte d'administratif : à l'unanimité

Pour le compte de gestion : à l'unanimité

DECIDE :

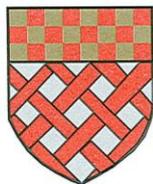
- DE STATUER sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2015 au
31 Décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- DE STATUER sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne
les différentes sections budgétaires du budget du Foyer logement
- DE STATUER sur la comptabilité des valeurs inactives
- DE DECLARER que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le
Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni
observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Date de la convocation

10 Mars 2016

Date de l'affichage

.....

Délibération n°2016.03.03



OBJET :

BUDGET ANNEXE MULTISERVICE

**Approbation du compte de
gestion et du compte
administratif 2015**

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 15

L'an deux mille seize, le dix-sept mars à vingt heures trente minutes,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la
Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN,
M BLIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, M BOITTIN L, M GOURNAY, Mme
BETTON, M GARNIER E, Mme GODIN,

Étaient absents excusés :

M DE PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E, M MONCEAU donne
pouvoir à M GARNIER N, Mme SEGUIN donne pouvoir à Mme BETTON

Mme BETTON a été désignée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-8
et suivants,

Considérant que le Maire ne prend pas part au vote, il se retire de la salle et
désigne Mme Virginie LEPINE, adjointe au Maire pour présider cette partie de la
séance

Après s'être fait présenter le Budget Annexe Multiservice de l'exercice 2015 et les
Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à
recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les
bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de
Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des
comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à
recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de
chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de
recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a
procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses
écritures.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur Garnier, adjoint
aux finances, et en avoir délibéré,

Pour le compte d'administratif : 2 abstentions et 12 pour

Pour le compte de gestion : 2 abstentions et 12 pour

DECIDE :

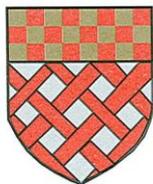
- DE STATUER sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2015 au
31 Décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- DE STATUER sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne
les différentes sections budgétaires du budget du multiservice,
- DE STATUER sur la comptabilité des valeurs inactives
- DE DECLARER que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le
Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni
observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE CHAILLAND



L'an deux mille seize, le dix-sept mars à vingt heures trente minutes,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie,
sous la présidence de Monsieur le Maire

Date de la convocation

10 Mars 2016

Date de l'affichage

.....

Délibération n°2016.03.02



OBJET :

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT
VAUMORIN III**

**Approbation du compte de
gestion et du compte
administratif 2015**

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN, M BLIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, M BOITTIN L, M GOURNAY, Mme BETTON, M GARNIER E, Mme GODIN,

Étaient absents excusés :

M DE PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E, M MONCEAU donne pouvoir à M GARNIER N, Mme SEGUIN donne pouvoir à Mme BETTON

Mme BETTON a été désignée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-8 et suivants,

Considérant que le Maire ne prend pas part au vote, il se retire de la salle et désigne Mme Virginie LEPINE, adjointe au Maire pour présider cette partie de la séance

Après s'être fait présenter le Budget Annexe du lotissement Vaumorin III de l'exercice 2014 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur Garnier, adjoint aux finances, et en avoir délibéré,

Pour le compte d'administratif : à l'unanimité

Pour le compte de gestion : à l'unanimité

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 15

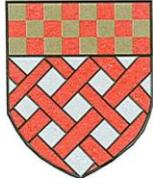
DECIDE :

- DE STATUER sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2015 au 31 Décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- DE STATUER sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget du lotissement Vaumorin III,
- DE STATUER sur la comptabilité des valeurs inactives
- DE DECLARER que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

10 Mars 2016

Date de l'affichage

.....

Délibération n°2016.03.01

OBJET :

BUDGET ANNEXE BOULANGERIE

**Approbation du compte de
gestion et du compte
administratif 2015**

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 15

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille seize, le dix-sept mars à vingt heures trente minutes,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la
Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN,
M BLIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, M BOITTIN L, M GOURNAY, Mme
BETTON, M GARNIER E, Mme GODIN,

Étaient absents excusés :

M DE PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E, M MONCEAU donne
pouvoir à M GARNIER N, Mme SEGUIN donne pouvoir à Mme BETTON

Mme BETTON a été désignée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-8
et suivants,

Considérant que le Maire ne prend pas part au vote, il se retire de la salle et
désigne Mme Virginie LEPINE, adjointe au Maire pour présider cette partie de la
séance

Après s'être fait présenter le Budget Annexe de la boulangerie de l'exercice 2015
et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à
recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les
bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de
Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des
comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à
recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015.
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de
chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de
recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a
procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses
écritures.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur Garnier, adjoint
aux finances, et en avoir délibéré,

Pour le compte d'administratif : à l'unanimité

Pour le compte de gestion : à l'unanimité

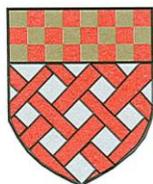
DECIDE :

- DE STATUER sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2015 au
31 Décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- DE STATUER sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne
les différentes sections budgétaires du budget de la boulangerie,
- DE STATUER sur la comptabilité des valeurs inactives
- DE DECLARER que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le
Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni
observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

10 Mars 2016

Date de l'affichage

.....



Délibération n°2016.03.06



OBJET :

**OUVERTURE DE CREDITS POUR
L'ACHAT D'UN CAMION**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille seize, le dix-sept mars à vingt heures trente minutes,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la
Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN,
M BLIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, M BOITTIN L, M GOURNAY, Mme
BETTON, M GARNIER E, Mme GODIN,

Étaient absents excusés :

M DE PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E, M MONCEAU donne
pouvoir à M GARNIER N, Mme SEGUIN donne pouvoir à Mme BETTON

Mme BETTON a été désignée secrétaire de séance

Considérant que La commune désire se doter d'un camion benne pour faciliter le
travail au sein du service des espaces verts,

Considérant qu'il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir un Camion benne
pour une valeur de 17 000€ HT soit 20 400 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en
avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'acquérir un Camion benne au prix de 17 000 € HT soit 20 400 € TTC
- D'autoriser Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge des finances de signer tout acte afférant à cette acquisition
- De confirmer que les crédits seront inscrits dans le budget de 2016

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 15

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

10 Mars 2016

Date de l'affichage

.....
~~~~~  
~~~~~

OBJET :

Délibération n°2016.03.08

DETERMINATION DU MONTANT

**DES SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS POUR 2016**

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 15

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

L'an deux mille seize, le dix-sept mars à vingt heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la  
Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN,  
M BLIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, M BOITTIN L, M GOURNAY, Mme  
BETTON, M GARNIER E, Mme GODIN,

Étaient absents excusés :

M DE PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E, M MONCEAU donne  
pouvoir à M GARNIER N, Mme SEGUIN donne pouvoir à Mme BETTON

Mme BETTON a été désignée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que toutes les associations figurant dans l'annexe ci-jointe  
sont reconnues d'utilité publique et qu'elles sont à jour dans leurs  
obligations (assemblée générale, réunions régulières, activités, situation  
financière saine)

Considérant que le montant de cette subvention est alloué en fonction des  
projets de l'association et de son activité annuelle,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur Garnier,  
adjoint aux finances, et en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE :**

- D'ATTRIBUER une subvention aux associations telles qu'elles sont  
déterminées dans le tableau ci-joint
- D'INSCRIRE ces crédits au Budget Primitif 2016
- DE CHARGER Monsieur le Maire, ou à défaut, l'adjoint en charge  
des finances du versement du montant des subventions allouées à  
chaque association.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Bruno DARRAS

|                                       | Réalisé 2014 | Réalisé 2015 | Demande 2016 | Proposition 2016 |
|---------------------------------------|--------------|--------------|--------------|------------------|
| <i>SIVU des PCC</i>                   | 3 095,49 €   | 3 100,00 €   | 2 200        | 2 200            |
| <i>Syndicat de bassin</i>             | 11 358,00 €  | 11 482,94 €  | 11 604.81    | 11 604.81        |
| <i>Subventions fonct. droit privé</i> | 84 570,86 €  | 102 096,98 € | 110 377.29 € | 104 152.49 €     |
| <i>Association des PCC</i>            | 2 959,98 €   | 2959,98      | 3 000        | 3 000            |
| <i>CAC</i>                            | 1 000,00 €   | 350          | 560          | 420              |
| <i>Maison et villages fleuris</i>     | 200,00 €     | 200          | 200          | 200              |
| <i>Familles rurales</i>               | 1 000,00 €   | 1 000        | 1 500        | 1 000            |
| <i>Familles rurales (centre aéré)</i> | 1 060,50 €   |              |              |                  |
| <i>Chailland Sports</i>               | 3 300,00 €   | 3 300        | 6 605        | 3 300            |
| <i>CAUE</i>                           | 68,60 €      | 68,6         | 68,6         | 68,6             |
| <i>APEL</i>                           | 2 350,00 €   | 1 000        | 1 500        | 1 000            |
| <i>ARC Chailland</i>                  | 2 350,00 €   | 2 300        | 2 350        | 2 300            |
| <i>Comité de jumelage</i>             | 1 350,00 €   | 2 250        | 1 400        | 1 350            |
| <i>Génération mouvement</i>           | 250,00 €     | 250          | 250          | 250              |
| <i>Amicale Laïque de Chailland</i>    | 700,00 €     | 750          | 1 000        | 850              |
| <i>Chœurs Ernée Chailland</i>         | 1 750,00 €   | 1 750        | 1 700        | 1 600            |
| <i>Société de pêche</i>               | 200,00 €     | 200          | 300          | 200              |
| <i>Organisation 14 Juillet</i>        | 1 500,00 €   | 1 500        | 1 500        | 1 500            |
| <i>Société de chasse</i>              | 120,00 €     | 150          | 150          | 150              |
| <i>Groupement dép. de défense</i>     | 300,00 €     | 291          | 298,09       | 298,09           |
| <i>Groupement com. de défense</i>     | 200,00 €     | 200          | 200          | 200              |
| <i>Comice agricole</i>                | 200,00 €     | 200          | 2 000        | 1 500            |
| <i>C.C.R.E Europe (jumelage)</i>      | 150,00 €     | 150          | 195          | 150              |
| <i>Prévention routière</i>            | 115,00 €     | 115          | 115          | 115              |
| <i>Ass Randonnée pédestre départ.</i> | 30,00 €      | 30           |              | 30               |
| <i>Harmonie Sainte-Cécile</i>         | 750,00 €     | 750          | 750          | 750              |
| <i>S.P.A de la Mayenne</i>            | 40,00 €      | 40           | 379,8        | 40               |
| <i>A.D.M.R Chailland secrétariat</i>  | 2 358,00 €   | 2 274        | 2 210        | 2 210            |
| <i>A.D.M.R Chailland repas</i>        | 866,00 €     | 608,4        | 483          | 483              |
| <i>Chailland sur Ernée</i>            | 400,00 €     | 400,00       | 500          | 400              |
| <i>RASED</i>                          | 160,00 €     |              |              |                  |
| <i>Pétanque Chaillandaise</i>         | 300,00 €     | 300          | 400          | 300              |
| <i>Maison de l'Europe</i>             | 60,00 €      | 60           |              | 60               |
| <i>Fondation du patrimoine</i>        | 150,00 €     | 100          | 100          | 100              |

|                                                |             |        |           |           |
|------------------------------------------------|-------------|--------|-----------|-----------|
| <i>École privée (Subv. de fonct.)</i>          |             | 50 000 | 50 000    | 48 000    |
| <i>TESA</i>                                    | 250,00 €    |        |           | 100       |
| <i>Association EPSA (Andouillé)</i>            | 500,00 €    | 500    |           |           |
| <i>Ernéeenne natation</i>                      |             |        | 240       |           |
| <i>Peintres dans la rue</i>                    | 700,00 €    | 700    | 700       | 700       |
| <i>Associations Parcs et jardins</i>           | 100,00 €    | 100    |           |           |
| <i>Subvention partenariat familles rurales</i> | 10 095.28 € | 25 000 | 28 117,80 | 28 117,80 |
| <i>Brassens</i>                                |             | 500    | 1000      | 500       |
| <i>AFN</i>                                     |             | 250    | 300       | 250       |
| <i>Petites foulées de caractère</i>            |             |        | 500       | 250       |
| <i>Subventions imprévues</i>                   |             | 2000   | 2 000,00  | 2 000     |
| <i>Autres subvention CLISS</i>                 |             |        | 410       | 410       |

**MAIRIE DE CHAILLAND**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



**Date de la convocation**

10 Mars 2016

**Date de l'affichage**

.....

**OBJET :**



**Délibération n°2016.03.09**

**DETERMINATION DES TARIFS  
COMMUNAUX 2016**

L'an deux mille seize, le dix-sept mars à vingt heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la  
Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN,  
M BLIN, Mme DUHAIL, Mme DENOUE, M BOITTIN L, M GOURNAY, Mme  
BETTON, M GARNIER E, Mme GODIN,

Étaient absents excusés :

M DE PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E, M MONCEAU donne  
pouvoir à M GARNIER N, Mme SEGUIN donne pouvoir à Mme BETTON

Mme BETTON a été désignée secrétaire de séance

---

Considérant que les prix ont faiblement augmenté sur l'année 2015, le  
maire propose de maintenir les tarifs municipaux 2016 au niveau des tarifs  
de 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire  
et en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE**

- DE FIXER les différents tarifs communaux au titre de l'année 2016  
comme indiqué dans le tableau ci-joint en annexe
- D'APPLIQUER ces nouveaux tarifs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016
- DE CHARGER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint chargé des  
finances d'appliquer ces tarifs et de recouvrer les recettes

|                                                                                 |
|---------------------------------------------------------------------------------|
| Nombre de conseillers : 15<br>Nombre de présents : 12<br>Nombre de votants : 15 |
|---------------------------------------------------------------------------------|

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Bruno DARRAS

## Tarifs communaux 2016

|                                  |                                                                                                      | Rappel 2015     | 2016           |
|----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|----------------|
| <b>Naissance</b>                 | Allocation naissance allouée à chaque enfant nouveau-né dont les parents sont domiciliés à CHAILLAND | <b>40.00 €</b>  | <b>40.00 €</b> |
| <b>Photocopies</b>               | À l'unité, pour les particuliers, à leur usage privé                                                 | <b>0.60 €</b>   | <b>0.60 €</b>  |
| <b>Cession de chemin rural</b>   | Prix du m <sup>2</sup>                                                                               | <b>0.30 €</b>   | <b>0.30 €</b>  |
| <b>Concessions</b>               | 30 ans                                                                                               | <b>289.00 €</b> | <b>289 €</b>   |
|                                  | Perpétuelle                                                                                          | <b>436.00 €</b> | <b>436 €</b>   |
| <b>Cavernes</b>                  | 30 ans                                                                                               | <b>289.00 €</b> | <b>289 €</b>   |
|                                  | Perpétuelle                                                                                          | <b>436.00 €</b> | <b>436 €</b>   |
| <b>Gîte d'étape</b>              | Par nuit et par personne                                                                             | <b>12 €</b>     | <b>12 €</b>    |
| <b>Salle des Sports et</b>       | Par joueur, non licencié (par heure)                                                                 | <b>2.85 €</b>   | <b>2.85 €</b>  |
| <b>Court de tennis extérieur</b> | Un jeton d'éclairage                                                                                 | <b>2.60 €</b>   | <b>2.60 €</b>  |

|                                                                                                                                  |                                      |                |                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|----------------|----------------|
| <b>SALLE DES FÊTES</b>                                                                                                           | Torchon                              | <b>3.10 €</b>  | <b>3.10 €</b>  |
| Facturation des éléments de vaisselle non rendus ou cassés                                                                       | Couteau, Fourchette, Grande cuillère | <b>2.05€</b>   | <b>2.05 €</b>  |
|                                                                                                                                  | Petite cuillère                      | <b>1.55 €</b>  | <b>1.55 €</b>  |
|                                                                                                                                  | Assiette creuse                      | <b>6.15 €</b>  | <b>6.15 €</b>  |
|                                                                                                                                  | Assiette plate                       | <b>6.15 €</b>  | <b>6.15 €</b>  |
|                                                                                                                                  | Assiette à dessert                   | <b>4.60 €</b>  | <b>4.60 €</b>  |
| Les autres pièces de vaisselle ou ustensiles et matériels seront facturés en fonction du coût du rachat au moment de l'opération | Tasse à café                         | <b>3.60 €</b>  | <b>3.60 €</b>  |
|                                                                                                                                  | Soucoupe                             | <b>3.60 €</b>  | <b>3.60 €</b>  |
|                                                                                                                                  | Verre à eau                          | <b>1.85 €</b>  | <b>1.85 €</b>  |
|                                                                                                                                  | Verre à vin                          | <b>3.20 €</b>  | <b>3.20 €</b>  |
|                                                                                                                                  | Flûte à champagne                    | <b>3.40 €</b>  | <b>3.40 €</b>  |
|                                                                                                                                  | Pichet pyrex                         | <b>2.60 €</b>  | <b>2.60 €</b>  |
|                                                                                                                                  | Saucière inox                        | <b>10.20 €</b> | <b>10.20 €</b> |
|                                                                                                                                  | Soupière inox                        | <b>20.40 €</b> | <b>20.40 €</b> |

|                                                                                                     |                                           |                                             |                                             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------|---------------------------------------------|
| <b>Nettoyage des salles</b><br><br>À la charge du loueur, si la salle louée est rendue non nettoyée | Tarif horaire, en fonction du temps passé | <b>55 €</b>                                 | <b>55 €</b>                                 |
| <b>Restaurant scolaire</b>                                                                          |                                           | <b>3.42 €</b><br><br>Délib CM<br>11/07/2014 | <b>3.45 €</b><br><br>Délib CM<br>18/11/2015 |

|                                                     |                                                                        |               |               |
|-----------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>GARDERIE</b><br><br>7H00/8H30<br><br>16h30/19h00 | <b><u>Matin et soir :</u></b>                                          |               |               |
|                                                     | ½ heure QF inférieur ou égal à 900                                     | <b>0.65 €</b> | <b>0.65 €</b> |
|                                                     | ½ heure QF supérieur à 900                                             | <b>0.70 €</b> | <b>0.70 €</b> |
|                                                     | Gratuité pour le troisième enfant gardé en même temps que les 2 autres |               |               |

|                               |                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>NAP</b><br><br>15h30/16h30 | 0.25 € pour le 1 <sup>er</sup> enfant<br><br>0.22 €/par enfant pour deux enfants accueillis en même temps<br><br>0.19 €/ par enfant pour 3 enfants accueillis en même temps |
|-------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|                                |                                   |                |                |
|--------------------------------|-----------------------------------|----------------|----------------|
| <b>Maison des associations</b> | Grand salon- 50 personnes maximum | <b>130 €</b>   | <b>130 €</b>   |
|                                | Petit salon- 40 personnes maximum | <b>93.40 €</b> | <b>93.40 €</b> |

**MAIRIE DE CHAILLAND**



**Date de la convocation**

10 Mars 2016

**Date de l'affichage**



**OBJET :**

**Délibération n°2016.03.10**

**PERMIS DE CONSTRUIRE**

**DU CLUB HOUSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille seize, le dix-sept mars à vingt heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la  
Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN,  
M BLIN, Mme DUHAIL, Mme DENOUE, M BOITTIN L, M GOURNAY, Mme  
BETTON, M GARNIER E, Mme GODIN,

Étaient absents excusés :

M DE PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E, M MONCEAU donne  
pouvoir à M GARNIER N, Mme SEGUIN donne pouvoir à Mme BETTON

Mme BETTON a été désignée secrétaire de séance

---

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu  
de l'autoriser à signer le permis de construire concernant le Club House.

Le Conseil Municipal après avoir l'entendu l'exposé de Monsieur le Maire  
et en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE :**

- D'EMETTRE un avis favorable à cette proposition.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Bruno DARRAS

|                                                                                 |
|---------------------------------------------------------------------------------|
| Nombre de conseillers : 15<br>Nombre de présents : 12<br>Nombre de votants : 15 |
|---------------------------------------------------------------------------------|

**MAIRIE DE CHAILLAND**



**Date de la convocation**

10 Mars 2016

**Date de l'affichage**

.....



**OBJET :**

Délibération n°2016.03.11

**REVISION DU PLAN COMMUNAL  
DE SAUVEGARDE**

Nombre de conseillers : 15  
Nombre de présents : 12  
Nombre de votants : 15

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille seize, le dix-sept mars à vingt heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la  
Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN,  
M BLIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, M BOITTIN L, M GOURNAY, Mme  
BETTON, M GARNIER E, Mme GODIN,

Étaient absents excusés :

M DE PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E, M MONCEAU donne  
pouvoir à M GARNIER N, Mme SEGUIN donne pouvoir à Mme BETTON

Mme BETTON a été désignée secrétaire de séance

**Projet de révision du Plan Communal de Sauvegarde (Sécurité civile et risques  
majeurs)**

Le plan communal de sauvegarde de la commune de Chailland a été réalisé, puis  
adopté le 1<sup>er</sup> Août 2008.

Vu l'article R.731-7 du code de la Sécurité intérieure qui précise que le PCS est  
mis à jour par l'actualisation de l'annuaire opérationnel, et qu'une révision doit  
avoir lieu tous les cinq ans. La révision se faisant en fonction de la connaissance  
et de l'évolution des risques.

Vu que des exercices devront être réalisés régulièrement afin de tester l'action et  
la réaction des différents acteurs impliqués dans la gestion de crise et favoriser  
l'appropriation par les utilisateurs des dispositifs élaborés.

Le PCS réalisé ou mis à jour fera l'objet d'un arrêté du maire. Son existence sera  
portée à la connaissance du public ; il sera consultable à la Mairie. Une partie  
«annuaire» restera confidentielle et donc non consultable par le public.

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) a été révisé pour la  
dernière fois en 2011. Il annonce que la commune de Chailland à 5 risques  
majeurs, à savoir : le risque inondation et mouvement de terrain ainsi que les  
risques sismiques, transport de matières dangereuses et risque climatique.

Le Conseil Municipal après avoir l'entendu l'exposé de Monsieur le Maire  
conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités  
Territoriales, et en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE :**

- DE PRENDRE acte de la révision du Plan Communal de Sauvegarde de la  
commune,
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires  
à la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Bruno DARRAS

**MAIRIE DE CHAILLAND**



**Date de la convocation**

10 Mars 2016

**Date de l'affichage**

.....



**OBJET :**

**Délibération n°2016.03.07**

**CONVENTION PARTENARIAT  
FAMILLES RURALES**

Nombre de conseillers : 15  
Nombre de présents : 12  
Nombre de votants : 15

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille seize, le dix-sept mars à vingt heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la  
Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN,  
M BLIN, Mme DUHAIL, Mme DENOUE, M BOITTIN L, M GOURNAY, Mme  
BETTON, M GARNIER E, Mme GODIN,

Étaient absents excusés :

M DE PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E, M MONCEAU donne  
pouvoir à M GARNIER N, Mme SEGUIN donne pouvoir à Mme BETTON

Mme BETTON a été désignée secrétaire de séance

Vu la démarche de partenariat engagée entre Familles rurales et la  
commune de Chailland concernant l'action enfance jeunesse sur la  
commune de Chailland

Vu la nécessité d'organiser les modalités de ce partenariat entre  
l'association Familles rurales de Chailland et la commune pour la gestion  
et la coordination de l'accueil de loisirs péri et extrascolaire.

Vu la convention de partenariat rédigée entre Familles rurales et la  
commune de Chailland

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et  
en avoir délibéré,

DECIDE

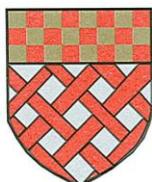
- DE SIGNER cette convention pour l'année 2016
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjointe en charge  
de l'enfance jeunesse à signer tout acte afférent à cette  
convention.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Bruno DARRAS

**MAIRIE DE CHAILLAND**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



**Date de la convocation**

10 Mars 2016

**Date de l'affichage**

.....



**OBJET :**

**Délibération n°2016.03.12**

**DETERMINATION DU MONTANT  
DE L'INDEMNITE DE GESTION  
DES PLANNINGS DU GITE ET DE  
LA SALLE DES SPORTS 2016**

L'an deux mille seize, le dix-sept mars à vingt heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la  
Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN,  
M BLIN, Mme DUHAIL, Mme DENOUE, M BOITTIN L, M GOURNAY, Mme  
BETTON, M GARNIER E, Mme GODIN,

Étaient absents excusés :

M DE PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E, M MONCEAU donne  
pouvoir à M GARNIER N, Mme SEGUIN donne pouvoir à Mme BETTON

Mme BETTON a été désignée secrétaire de séance

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant l'ouverture annuelle du gîte de groupe,  
Considérant la gestion du planning de la salle des sports plus  
particulièrement pour l'occupation du court de tennis

Le Conseil Municipal après avoir l'entendu l'exposé de Monsieur le Maire  
et en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE :**

- D'ATTRIBUER une indemnité à M et Mme CHAUVOIS et à M et  
Mme BRIELLES en fonction du travail effectué
- DE FIXER le montant de cette indemnité à 50€ par mois sur la  
période d'avril à septembre inclus
- DE CONFIRMER que les crédits sont prévus au BP 2016
- DE CHARGER Monsieur le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué au  
personnel à signer tout acte afférent à cette décision

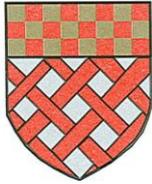
|                                                                                 |
|---------------------------------------------------------------------------------|
| Nombre de conseillers : 15<br>Nombre de présents : 12<br>Nombre de votants : 15 |
|---------------------------------------------------------------------------------|

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Bruno DARRAS

**MAIRIE DE CHAILLAND**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



**Date de la convocation**

11 Mars 2016

**Date de l'affichage**



**OBJET :**

**Délibération n°2016.03.13**

**CREATION D'UN EMPLOI  
SAISONNIER POUR LE POINT I**

L'an deux mille seize, le dix-sept mars à vingt heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la  
Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN,  
M BLIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, M BOITTIN L, M GOURNAY, Mme  
BETTON, M GARNIER E, Mme GODIN,

Étaient absents excusés :

M DE PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E, M MONCEAU donne  
pouvoir à M GARNIER N, Mme SEGUIN donne pouvoir à Mme BETTON

Mme BETTON a été désignée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n°53-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations  
des fonctionnaires,

Vu la loi n 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions  
statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier  
du cadre d'emplois des adjoints administratifs

Considérant qu'en application du label « Petite Cité de caractère », la  
commune doit ouvrir un point d'information touristique pendant la saison  
estivale.

Considérant que pour animer le Point I, il convient de recruter une  
personne à temps complet du 15 Juin au 31 août 2016,

Le Conseil Municipal après avoir l'entendu l'exposé de Monsieur le Maire  
et en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE :**

- DE CREER un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps  
complet du 15 Juin au 31 Août 2016
- DE CONFIRMER que les crédits sont prévus au BP 2016
- DE CHARGER Monsieur le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué au  
personnel à signer tout acte afférent à cette décision

Nombre de conseillers : 15  
Nombre de présents : 12  
Nombre de votants : 15

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Bruno DARRAS

**MAIRIE DE CHAILLAND**



**Date de la convocation**

10 Mars 2016

**Date de l'affichage**



**OBJET :**

**Délibération n°2016.03.14**

**CREATION D'UN EMPLOI  
SAISONNIER POUR LES ESPACES  
VERTS**

|                            |
|----------------------------|
| Nombre de conseillers : 15 |
| Nombre de présents : 12    |
| Nombre de votants : 15     |

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille seize, le dix-sept mars à vingt heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la  
Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN,  
M BLIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, M BOITTIN L, M GOURNAY, Mme  
BETTON, M GARNIER E, Mme GODIN,

Étaient absents excusés :

M DE PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E, M MONCEAU donne  
pouvoir à M GARNIER N, Mme SEGUIN donne pouvoir à Mme BETTON

Mme BETTON a été désignée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu la loi n°53-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations  
des fonctionnaires,  
Vu la loi n 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions  
statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
Vu le décret n°2006-1691 du 22 Décembre 2006 portant statut particulier  
du cadre d'emplois des adjoints techniques

Considérant la surcharge de travail dû aux congés annuels en période  
estivale pour entretenir l'ensemble des espaces verts de la commune, il  
convient de recruter une personne supplémentaire à temps complet du 15  
Mai au 31 août 2016.

Le Conseil Municipal après avoir l'entendu l'exposé de Monsieur le Maire  
et en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE :**

- DE CREER un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps  
complet pour la période du 15 Mai au 31 août 2016.
- DE CONFIRMER que les crédits sont prévus au BP 2016
- DE CHARGER Monsieur le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué au  
personnel à signer tout acte afférent à cette décision

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Bruno DARRAS

**MAIRIE DE CHAILLAND**



**Date de la convocation**

10 Mars 2016

**Date de l'affichage**



**OBJET :**

**Délibération n°2016.03.15**

**INDEMNITE HORLOGE DE**

**L'EGLISE**

Nombre de conseillers : 15  
Nombre de présents : 12  
Nombre de votants : 15

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille seize, le dix-sept mars à vingt heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la  
Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN,  
M BLIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, M BOITTIN L, M GOURNAY, Mme  
BETTON, M GARNIER E, Mme GODIN,

Étaient absents excusés :

M DE PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E, M MONCEAU donne  
pouvoir à M GARNIER N, Mme SEGUIN donne pouvoir à Mme BETTON

Mme BETTON a été désignée secrétaire de séance

Vu la nécessité de remonter l'horloge de l'église chaque semaine  
Vu l'usage depuis 1993 de recourir pour cela à un agent communal et de  
l'indemniser à raison de 110 € net par semestre.  
Vu la nécessité de proratiser cette indemnité en fonction de l'agent qui  
effectue le travail

Le Conseil Municipal après avoir l'entendu l'exposé de Monsieur le Maire  
et en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE :**

- D'INDEMNISER l'agent en charge du remontage de l'horloge de l'Eglise  
au prorata de son travail effectué pour les années à venir à compter de  
2016
- De FIXER l'indemnité à hauteur de 110 € par semestre sur 2 semestres  
dans l'année

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Bruno DARRAS